

COURS ENTRAINEURS NIVEAU I

COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR EN VOLLEY-BALL 2019 – SESSION 1

DESCRIPTION :

Cette formation de 60,5h comprend :

- 32,5h d'activités en présentiel
- 8h d'activités en non-présentiel (module Basic en ligne, séances de cours en ligne, travaux)
- 10h de stage en contexte (avec son équipe, supervision assurée par un membre de la CFEVB) ou en compagnonnage (avec l'équipe d'un maître de stage)

La maquette de formation est disponible dans les pages suivantes.

Les candidats porteurs du brevet animateur sont automatiquement dispensés des modules correspondant (16h).

Cette formation spécifique constitue la dernière phase du processus conduisant à l'obtention du brevet Moniteur Sportif Initiateur en volley-ball, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui donne accès à la carte de coach C.

CONDITIONS GENERALES :

- Etre âgé de 17 ans et avoir atteint l'âge de 18 ans à la fin de la formation.
- Etre affilié dans un club de la FVWB ou toute autre fédération de volley-ball.
- Avoir réussi au préalable les cours généraux Moniteur Sportif Initiateur organisés par l'ADEPS – Voir le site : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

- Si aucune dispense est accordée parmi les modules ‘volley-ball’, s’acquitter d’un droit d’inscription de 180€ (pour les candidats dispensés du module 1^{ers} soins en milieu sportif¹ ou qui décident d’effectuer cette formation en dehors des activités proposées par la FVWB) ou de 220€ (pour les candidats qui ne sont pas dispensés de ce module et qui décident de le suivre lors d’une des journées organisées au siège de la FVWB – Beez - par la FFBS²), à verser pour le 18/04/19 sur le compte de la FVWB (BE16 0353 2657 3274 - GEBABEBB). Ces montants comprennent les 15€ pour l’homologation ADEPS.
- Si elle n’a pas encore été réalisée, finaliser le module Basic³ avant la participation au premier cours en présentiel et apporter une copie de l’attestation délivrée à l’issue du parcours de formation en ligne.
- Veiller à atteindre au moins 80% de présences (sur l’ensemble des cours en présentiel faisant partie du programme de la formation MSIn volley-ball à réaliser).
- Participer **obligatoirement** aux modules CS 1.2.6 (3h en présentiel) et CS 1.2.8 (1,5h).
- Effectuer les stages en respectant les modalités fixées⁴.
- Se référer au cahier des charges pour prendre connaissance des conditions de réussite et du mode de délibération⁵.

<p>Pour toutes les activités, prévoir une tenue de sports avec des semelles non marquantes</p>

¹ Cette formation de 8h en présentiel est obligatoire pour obtenir le brevet MSIn. Différents opérateurs de formation sont reconnus par l’ADEPS : Ligue Francophone Belge de Sauvetage -

<http://www.lfbs.org/fr/formation-58f8bd1267f0c.html>; Association des Etablissements Sportifs -

<https://www.aes-asbl.be/formation-rcp-reanimation-cardio-pulmonaire-et-dea-defibrilateur-externe-automatique/>
² Une session du module 1^{ers} soins en milieu sportif ne sera organisée au siège de la FVWB, à Beez, que si un nombre minimum de 10 personnes intéressées est atteint.

³ Les candidats qui ont déjà effectué la formation Basic et/ou qui ont obtenu le brevet Animateur en volley-ball sont dispensés des trois modules en ligne qui la composent. Pour les autres, après la réception des documents d’inscription (fiche d’inscription dûment complétée + preuve de paiement), la CFEVB enverra par email les instructions et le lien informatique qui leur permettront d’effectuer la formation Basic, avec l’aide éventuelle d’un référent.

⁴ Les consignes relatives à la réalisation du stage sont transmises automatiquement par la CFEVB aux candidats dès qu’ils ont réussi l’ensemble des autres modules.

⁵ Lorsqu’ils seront en ordre d’inscription, les candidats recevront automatiquement par email le cahier des charges de la formation MSIn volley-ball. Ce dernier décrit les modalités de formation (cours, évaluations, ...). Il peut également être obtenu sur simple demande à la responsable administrative de la CFEVB.

TITULAIRE DU COURS :

Marc CLOES
Responsable de la formation des entraîneurs
Cellule de Formation des Entraîneurs de Volley-Ball (CFEVB)
FVWB
rue de Méry, 4
B-4130 Esneux
+32(0)4/380.18.22
+32(0)496/73.38.58
marc.cloes@skynet.be

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - CONTACT :

Alexandra SEPP
Responsable administrative de la formation des entraîneurs
Cellule de Formation des Entraîneurs de Volley-Ball (CFEVB)
FVWB
rue de Namur, 84
B-5000 Namur (Beez)
+32(0)81/26.09.02
coachs@fvwb.be

CHARGES DE COURS :

Maxime BURETTE
Nicolas BODARD
Francis DEVOS
Christian DIDEMBOURG
Nicolas DUPONT
Fabrice FOSSEPRÉ
Frédéric SERVOTTE
Zoé LACROSSE
Pierre VANSPAUWEN

Equipe de maîtres de stage et/ou superviseurs
dont la liste sera communiquée à l'issue de la formation

Contenu de la formation Moniteur Sportif Initiateur Volley-ball

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires	Thématique 5 Ethique et déontologie
<u>Module CS 1.1.1</u> L'ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.2.1</u> Détection des principales erreurs pédagogiques 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.3.1</u> Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball 6 heures	<u>Module CS 1.4.1</u> Principes de base de l'échauffement et du stretching 2 heures	<u>Module CS 1.5.1</u> Ethique et hygiène en volley-ball 2 heures
<u>Module CS 1.1.2</u> Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.2.2</u> Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu 3 heures {3}	<u>Module CS 1.3.2</u> Description et utilité des formes de jeu : 1c1, 2c2, 3c3 3 heures		
<u>Module CS 1.1.3</u> Informations pratiques sur l'arbitrage en volley-ball 2 heures {0,5}	<u>Module CS 1.2.3</u> Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball 3 heures	<u>Module CS 1.3.3</u> Liens entre les formes de jeu : 3c3, 4c4, 6c6 4 heures		
	<u>Module CS 1.2.4</u> Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball 6 heures	<u>Module CS 1.3.4</u> Evolution des organisations de jeu en 6c6 2 heures		
	<u>Module CS 1.2.5</u> Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball 3 heures			
	<u>Module CS 1.2.6</u> Analyse réflexive de sa pratique 6 heures (3)			
	<u>Module CS 1.2.7</u> Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur 1,5 heure			
	<u>Module CS 1.2.8</u> Habilité motrice de l'entraîneur au service de l'apprentissage 1,5 heure			
	<u>Module CS 1.2.9</u> Utilisation de l'exercice ouvert en volley-ball 4 heures			
	<u>Module CS 1.2.10</u> Stage 10 heures (10)			

Animateur : 16h (4h np)
Complément Moniteur Sportif Initiateur : 44,5h (14h np)

Total : 60,5h (18 np)
np : non –présentiel
{n} : support en ligne
(n) : travaux, cours inversés, stages

Présence obligatoire

**COURS SPÉCIFIQUES
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR
EN VOLLEY-BALL
2019 – SESSION 1
CALENDRIER DES ACTIVITES**

Date	Heure	Lieu	Modules	Formateur	Taches
Sa 20/04/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.1.1 – L'ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB	Module Basic	Non-présentiel
Sa 20/04/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.2.1 – Détection des principales erreurs pédagogiques	Module Basic	Non-présentiel
Sa 20/04/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.2.2 – Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu	Module Basic	Non-présentiel
Sa 27/04/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.1.3/1 – Informations pratiques sur l'arbitrage en volley-ball	Vidéos en ligne	Non-présentiel
Sa 27/04/19	09h00-12h00	Centre sportif Communal rue St Quoilin, 17 6971 Champlon (Tenneville)	CS 1.2.4/1 – Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball	Francis Devos Nicolas Dupont	Terrain - Pratique
Sa 27/04/19	13h00-16h00	Centre sportif Communal rue St Quoilin, 17 6971 Champlon (Tenneville)	CS 1.2.4/2 – Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball	Francis Devos Nicolas Dupont	Terrain - Pratique
Sa 27/04/19	16h15-17h45	Centre sportif Communal rue St Quoilin, 17 6971 Champlon (Tenneville)	CS 1.2.8 – Habilité motrice de l'entraîneur au service de l'apprentissage	Frédéric Servotte	Terrain - Pratique
Sa 04/05/19	09h00-12h00	Esplanade du Fair-Play, 1 7880 Flobecq Adresse GPS: rue de la Crête 28b à Flobecq	CS 1.2.5 – Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball	Francis Devos	Terrain - Pratique
Sa 04/05/19	13h00-16h00	Esplanade du Fair-Play, 1 7880 Flobecq Adresse GPS: rue de la Crête 28b à Flobecq	CS 1.3.2 – Description et utilité des formes de jeu : 1c1, 2c2, 3c3	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Sa 11/05/19	09h00-12h00	Ecole Saint-Joseph rue Magrite, 20 4920 Sougné-Remouchamps	CS 1.2.3 – Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball	Maxime Burette	Classe - Séminaire
Sa 11/05/19	12h00	Non présentiel	CS 1.2.6/1 – Analyse réflexive de sa pratique	Maxime Burette	Tâche - Entrainement à filmer et analyser

Sa 11/05/19	13h00- 14h30	Ecole Saint-Joseph rue Magrite, 20 4920 Sougné- Remouchamps	CS 1.2.7 – Utilisation de la vidéo dans l’initiation du joueur	Maxime Burette	Terrain - Pratique
Sa 11/05/19	14h45- 16h45	Ecole Saint-Joseph rue Magrite, 20 4920 Sougné- Remouchamps	CS 1.4.1 – Principes de base de l’échauffement et du stretching	Pierre Vanspauwen	Terrain - Pratique
Sa 18/05/19	Individuel	Non-présentiel	CS 1.1.2 – Droits et devoirs de l’entraîneur au sein de la FVWB	Fabrice Fossepré	Tâche - Vidéo en ligne ou travail à domicile
Sa 18/05/19	09h00- 13h00	Salle du Maka rue du Maka, 4 5530 Yvoir	CS 1.2.9 – Utilisation de l’exercice ouvert en volley-ball	Nicolas Dupont Francis Devos	Terrain - Pratique
Sa 18/05/19	14h00- 15h30	Salle du Maka rue du Maka, 4 5530 Yvoir	CS 1.1.3/2 – Informations pratiques sur l’arbitrage en volley- ball	Christian Didembourg	Classe - Séminaire
Sa 18/05/19	15h45- 17h45	Salle du Maka rue du Maka, 4 5530 Yvoir	CS 1.5.1 - Ethique et hygiène en volley-ball	Zoé Lacrosse	Classe - Séminaire
Sa 25/05/19	09h00- 12h00	Complexe Sportif rue Charles Jaumotte, 156 1300 Limal	CS 1.3.1/1 – Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Sa 25/05/19	13h00- 16h00	Complexe Sportif rue Charles Jaumotte, 156 1300 Limal	CS 1.3.1/2 – Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Sa 01/06/19	09h00- 12h00	Hall omnisports A. Herman rue de l’Athénée, 5 4130 Esneux	CS 1.2.6 – Analyse réflexive de sa pratique	Maxime Burette	Classe- Correction / Améliorations
Di 02/06/19	09h00- 13h00	Salle F. Guillaume avenue des Anciens Combattants 300 1140 Evere	CS 1.3.3 – Liens entre les formes de jeu : 3c3, 4c4, 6c6	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Di 02/06/19	14h00- 16h00	Salle F. Guillaume avenue des Anciens Combattants 300 1140 Evere	CS 1.3.4 – Evolution des organisations de jeu en 6c6	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Individuel		Individuel	CS 1.2.10 - Stage	Maîtres de stage/Superviseurs	Terrain - Pratique

Sa 22/06/19	09h00- 14h00	Hall omnisports A. Herman rue de l’Athénée, 5 4130 Esneux	Examen session 1	CFEVB	Examen
Sa 31/08/19	09h00- 14h00	Salle de cours ISEPK-ULiège CS du Sart Tilman allée des Sports, 4 4000 Liège	Examen session 2	CFEVB	Examen

**COURS SPÉCIFIQUES
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR
EN VOLLEY-BALL
2019 – SESSION 1
FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

à renvoyer au secrétariat de la FVWB

par la Poste (rue de Namur, 84 à 5000 BEEZ) ou par Email (coachs@fvwb.be)

pour le **18/04/19 au plus tard**

(si nécessaire, prévoir +/- 4h pour valider la formation Basic !!!!)

1. Compléter :

NOM : Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :@.....

Téléphone : Date de naissance :

Club : Licence n°.....

2. Calculer le montant de l'inscription (entourer les chiffres adéquats):

	Oui	Non
J'ai une attestation confirmant avoir réalisé le module Basic (ne concerne pas les titulaires d'un brevet Animateur VB)	0€	5€
J'ai un brevet Animateur VB	0€	35€
Je m'inscris à un module « 1 ^{ers} soins » organisé à Beez (FVWB)	40€	0€
Je m'inscris à la formation MSIn	140€	
Total des deux colonnes		

3. Verser le montant sur le compte de la FVWB : BE16 0353 2657 3274 – GEBABEBB

Communication obligatoire lors du paiement : « MSIn 2019/1 + Nom + Prénom »

4. Joindre :

- a) Une copie de l'attestation de réussite des cours généraux ADEPS MSIn
- b) Une copie de l'attestation de validation du module Basic ou du brevet Animateur volley-ball (pour ceux qui demandent la dispense des modules déjà réussis)
- c) La preuve de paiement du montant de l'inscription